

COMMUNE DE CHAULHAC

Séance du vendredi 23 septembre 2022

Date de la convocation: 09/09/2022

Membres en exercice : 7	<i>L'an deux mille vingt-deux et le vingt-trois septembre le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Gérard ROUSSET,</i>
Présents : 7	Présents : Gérard ROUSSET, Daniel ROUSSET, Laurent ARCHER, Christine ARCHER, Didier BRUNEL, Alain POURCHER, Thierry COMBES
Votants : 7	Représentés :
Pour : 0	Excusés :
Contre : 0	Absents :
Abstention : 0	
Secrétaire de séance :	Daniel ROUSSET

Délibération 2022_027 - Objet : Désignation d un correspondant incendie et secours

Vu le décret 2022-1091 du 29 juillet 2022;

Considérant qu'un Correspondant Incendie et Secours doit être nommé par les membres du Conseil Municipal;

Considérant que pour l'application de l'article D.731-14 du code de la sécurité intérieure aux mandats en cours le maire désigne le correspondant incendie et secours dans une délais de trois mois à compter de l'entrée en vigueur du décret du 29 juillet 2022;

Monsieur Le Maire présente le Décret et les missions du correspondant Incendie et Secours:
Dans le cadre de ses missions d'information et de sensibilisation des habitants et du Conseil municipal, le correspondant incendie et secours peut, sous l'autorité du Maire,
- participer à l'élaboration et la modification des arrêtés, conventions et documents opérationnels, administratifs et techniques du service local d'incendie et de secours qui relève, le cas échéant, de la commune,
- concourir à la mise en oeuvre des actions relatives à l'information et à la sensibilisation des habitants de la commune aux risques majeurs et aux mesures de sauvegarde;
- concourir à la mise en oeuvre par la commune de ses obligations de planification et d'information préventive;
- concourir à la déinfiton et à la gestion de la défense extérieure contre l'incendie de la commune.

Il informe périodiquement le conseil municipal des actions qu'il mène dans son domaine de compétence.

La candidature de Madame ARCHER Christine est proposée.

Le Conseil municipal à l'unanimité,

Désigne Madame Christine ARCHER correspondant Indencie et Secours pour la commune de Chaulhac

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
et publication
le ___ / ___ / 20___

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdit
Le Maire, Gérard ROUSSET